



Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement (DREAL)

Infractions à la réglementation sur le transport
routier

6318W 1-6318W16

2009-2012

Introduction

Zone d'identification

Cote :
6318W 1-6318W16

Date :
2009-2012

Description physique :
Importance matérielle : 2,1 ml.

Description du profil :
Nom de l'encodeur : Instrument de recherche produit au moyen du logiciel Mnesys de la société Naoned Systèmes
Langue : Instrument de recherche rédigé en français

Origine :
Rhône-Alpes. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Biographie ou Histoire :
La commission des sanctions administratives a été mise en place afin réguler le transport routier. Elle a pour mission de sanctionner les infractions répétées qui portent atteinte à la sécurité routière et à une concurrence loyale dans ce secteur. Ainsi, elle examine le comportement des transporteurs et des commissionnaires implantés dans la région Rhône-Alpes ne respectant pas les réglementations du transport routier, du travail, de l'hygiène ou de la sécurité. Elle surveille également les entreprises étrangères ayant commis des infractions en France dans le cadre d'un transport de cabotage (transport intérieur réglementé).

Elle peut également être saisie quand l'honorabilité d'un responsable, d'un gestionnaire en tant que personne physique ou d'une entreprise de transport en tant que personne morale est remise en cause par des condamnations judiciaires.

La commission, après avoir entendu les représentants des entreprises, émet un avis en proposant les sanctions administratives adaptées au préfet de région. Ce dernier rend alors sa décision qu'il notifie au responsable de l'entreprise sanctionnée.

Modalités d'entrée :
Versement du 10 juin 2024.

Zone du contenu et de la structure

Présentation du contenu :
Le versement comprend les dossiers de la Commission de sanctions administratives. Chaque dossier contient les documents suivants : convocations et émargement des participants, procès-verbal de la réunion, arrêté préfectoral portant sanctions administratives, rapports sur les entreprises, dossier d'instruction.

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès :
Les documents sont consultables après un délai de 50 ans (vie privée).

Un index recensant les entreprises passées devant la commission est à la disposition du président de salle.

Répertoire

6318W1 Commissions du 18 mars et du 24 juin 2009.	2009
6318W2 Commission du 24 juin 2009.	2009
6318W3 Commission du 20 septembre 2009.	2009
6318W4 Commission du 16 décembre 2009.	2009
6318W5 Commission du 31 mars 2010.	2010
6318W6 Commission du 23 juin 2010.	2010
6318W7-6318W8 Commission du 17 novembre 2010.	2010
6318W7 Première partie.	2010
6318W8 Deuxième partie.	2010
6318W9 Commission du 23 mars 2011.	2011
6318W10 Commission du 28 septembre 2011.	2011
6318W11 Commission du 30 novembre 2011.	2011
6318W12-6318W14 Commission du 26 septembre 2012.	2012
6318W12 Première partie.	2012
6318W13 Deuxième partie.	2012

6318W14 Liquidation judiciaire frauduleuse.

2012

6318W15 Commission du 19 décembre 2012.

2012

6318W16 Séances relatives à la capacité financière d'une entreprise.

2009-2011
